

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/2632

Approbation d'un contrat de cession de droits pour l'exploitation à titre payant des iconographies de l'exposition "Divinement Foot !" des musées Gadagne

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 20 DECEMBRE 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 5 DECEMBRE 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 20 DECEMBRE 2016

DELIBERATION AFFICHEE LE : 27 DECEMBRE 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME.

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), Mme FONDEUR (Pouvoir à Mme PALOMINO) M. HAVARD (pouvoir à M. GUILLAND), M. PHILIP (M. MALESKI), M. TETE (pouvoir à Mme BAUME)

ABSENTS NON EXCUSES : M. BRAILLARD, M. ROYER

2016/2632 - APPROBATION D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROITS POUR L'EXPLOITATION A TITRE PAYANT DES ICONOGRAPHIES DE L'EXPOSITION "DIVINEMENT FOOT !" DES MUSEES GADAGNE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 novembre 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'exposition « *Football Hallelujah !* » coproduite par l'*Amsterdam Museum* et l'*Historisches Museum Basel* est consacrée au ballon rond et à son impact sur de nombreux fans.

Cette exposition propose au public une vision décalée de ce sport. Itinérante, elle est proposée à des partenaires ou à des institutions qui ont la possibilité de la moduler afin de l'adapter à leurs espaces mais aussi de la compléter en y intégrant l'histoire du club local de football.

Dans le cadre de l'Euro 2016, les musées Gadagne ont souhaité reprendre cette exposition et la compléter par une partie consacrée à l'histoire de l'Olympique Lyonnais.

L'exposition des musées Gadagne intitulée « Divinement foot ! » a été présentée au public du 21 avril 2016 au 4 septembre 2016.

Afin de réaliser la scénographie de cette exposition, les musées Gadagne ont utilisé des iconographies se rapportant au football, dont les droits d'exploitation ont été cédés à titre onéreux.

Il convient donc d'établir des contrats de cession de droits d'exploitation, à titre onéreux, avec les titulaires de ces droits comme suit :

- Bibliothèque nationale de France (BNF)

Iconographie « le livre des faiz monseigneur Saint Loys » pour un montant de 130 €HT.

- Journal le Progrès

Un ensemble de photographies pour un montant de 600 €HT.

- Journal l'Equipe

Un ensemble de photographies pour un montant de 4 500 €HT.

Le montant total de ces cessions de droits est de 5 230 €HT, soit 5 740 €TTC.

Le contrat type de cession de droits, joint au rapport, formalise les conditions dans lesquelles les titulaires cèdent à la Ville de Lyon / musées Gadagne, à titre onéreux, les droits d'exploitation des iconographies listées ci-dessus.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Propriété Intellectuelle et notamment les articles L.122-2 et L122-3 ;

Vu ledit contrat type ;

Ouï l'avis de la commission Culture, Patrimoine, Droits des Citoyens, Evénements ;

DELIBERE

1. Le contrat type de cession de droits d'exploitation des iconographies, à titre onéreux, établi entre la Ville de Lyon / musées Gadagne et les titulaires des droits, est approuvé.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

3. La dépense sera prélevée sur le budget 2017 des musées Gadagne, programme SUPPORTGD, opération DOCUMGD, nature 651, ligne de crédit 77410.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Georges KEPENEKIAN